

TENTES DE RÉCEPTION / CHAPITEAUX



<u>RÈGLEMENT GÉNÉRAL</u>		<u>EMPRUNTEUR / Président de l'association :</u>
1 Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Module 1 : 8 x 4 m (32 m²) • Module 2 : 8 x 8 m (64 m²) • Module 3 : 8 x 12 m (96 m²) • Module 4 : 8 x 16 m (128 m²) • Module 5 : 8 x 20 m (160 m²) 	Module retenu :
2 Secteur d'utilisation	Les tentes ne peuvent être utilisées que sur les communes de : Bernos Beaulac, Escaudes, Giscos, Goulade, Maillas, Lartigue, Lucmau, Saint Michel de Castelnau	Lieu d'utilisation : Descriptif de la manifestation / évènement :
3 Emprunteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Associations capsylvaines : 2 gratuités par an • Communes situées sur le secteur d'utilisation : 1 gratuité par an (interdiction de sous louer à une association) 	Adresse de l'emprunteur : Tél. : Mail :
4 Réservations	Elles sont effectuées auprès de la Mairie de CAPTIEUX, au moins 2 mois avant la manifestation (05.56.65.60.31). Une convention devra être signée par les deux parties.	Réservé le : Date d'utilisation :
5 Transport	Assuré par le service technique de la commune de Captieux.	17€ / h par agent technique
6 Montage Et Démontage	<ul style="list-style-type: none"> • Assurés par le service technique de la commune de Captieux : une participation financière sera exigée (Tarif ci-contre) • Assistés impérativement (sans quoi il n'y aura pas de location) pour le : <ul style="list-style-type: none"> - Module 1 et 2 : 4 bénévoles - Module 3 : 5 bénévoles - Module 4 et 5 : 7 bénévoles <p>Le lestage de chaque module est obligatoire et est à la charge de l'emprunteur (sans quoi il n'y aura pas de location).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournis par l'emprunteur et en présence du responsable désigné par la Mairie du lieu de la manifestation. 	Nbre d'agents : Nbre d'heures : TOTAL : Nbre agents x Nbre heures x 17€ 3€ pour les frais de transport. Les frais du ou des agent(s) et de transport seront aussi facturés même en cas de gratuité.

<p>7 Assurance</p>	<p>L'emprunteur devra fournir, avant utilisation, une attestation d'assurance responsabilité civile. La commune décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'une installation électrique défectueuse par l'emprunteur.</p>	<p>Attestation remise le : Compagnie :</p>																		
<p>8 Prix de location</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Module</th> <th>Associations Capsylvaines Dès la 3^{ème} utilisation</th> <th>Communes du secteur d'utilisation dès la 2^{ème} utilisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 : 8x4 (32m²)</td> <td>100 €</td> <td>200€</td> </tr> <tr> <td>2 : 8x8 (64m²)</td> <td>200 €</td> <td>400€</td> </tr> <tr> <td>3 : 8x12 (96m²)</td> <td>300€</td> <td>600€</td> </tr> <tr> <td>4 : 8x16 (128m²)</td> <td>400 €</td> <td>800€</td> </tr> <tr> <td>5 : 8x20 (160m²)</td> <td>500 €</td> <td>1000€</td> </tr> </tbody> </table>	Module	Associations Capsylvaines Dès la 3 ^{ème} utilisation	Communes du secteur d'utilisation dès la 2 ^{ème} utilisation	1 : 8x4 (32m ²)	100 €	200€	2 : 8x8 (64m ²)	200 €	400€	3 : 8x12 (96m ²)	300€	600€	4 : 8x16 (128m ²)	400 €	800€	5 : 8x20 (160m ²)	500 €	1000€	<p>L'emprunteur a versé : Le : Mode de paiement :</p>
Module	Associations Capsylvaines Dès la 3 ^{ème} utilisation	Communes du secteur d'utilisation dès la 2 ^{ème} utilisation																		
1 : 8x4 (32m ²)	100 €	200€																		
2 : 8x8 (64m ²)	200 €	400€																		
3 : 8x12 (96m ²)	300€	600€																		
4 : 8x16 (128m ²)	400 €	800€																		
5 : 8x20 (160m ²)	500 €	1000€																		
<p>9 Nettoyage</p>	<p>L'emprunteur devra nettoyer les tentes avant restitution. La bâche ne doit pas être pliée mouillée.</p>																			
<p>10 Caution</p>	<p>Une caution de 1000€ sera demandée avant utilisation. En cas de dégradation du matériel, la caution sera diminuée du montant des réparations ; Il sera de même en cas de matériel manquant, y compris en cas de vol subi par l'emprunteur, celui-ci étant responsable du matériel pendant la période d'emprunt.</p>	<p>Caution versée le : Caution restituée le : Retenue de : € en raison des observations ci-dessous.</p>																		
<p>11 Contrôle</p>	<p>Une vérification du matériel sera effectuée lors de la prise du matériel et à chaque restitution. En cas de dégradations supérieures à la caution, l'utilisateur est responsable financièrement.</p>	<p>Contrôle retrait le : Contrôle remise le : Observations :</p>																		
<p>12 Renseignements complémentaires</p>	<p>Secrétariat de la Mairie de Captieux Tél. : 05 56 65 60 31 communication@captieux.fr</p>	<p>L'emprunteur s'engage à respecter les modalités de prêt définies dans le présent contrat</p>																		

Fait àle

Bon pour accord.

Le président de l'association,
L'emprunteur :

Bon pour accord.

La Maire, Mme Luquedey :

